

# Le marché d'achat de prestation d'exploitation forestière

## Pourquoi des « marchés de services forestiers » ?

L'Office National des Forêts, établissement public national à caractère industriel et commercial, a reçu l'obligation de mettre en œuvre pour ses achats de prestations d'exploitation forestière les règles de la commande publique qui répondent à trois grands principes :

- La liberté d'accès à la commande publique
- L'égalité de traitement des candidats
- La transparence des procédures de mise en concurrence.



## Les modalités des marchés pour l'exploitation forestière

### Un appel d'offre ouvert européen

**Un marché accord-cadre\* à exécution mixte :** Il s'agit d'un accord cadre comportant des lots à bons de commandes et des lots à marchés subséquents.

*\* « contrats conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques ayant pour objet d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre ou les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités »*

**Les modalités de définition des lots :** La consultation est constituée de 7 lots :

- Lots 1 à 6 par bons de commande tant que les prestations à réaliser rentrent dans l'application de la cotation « Evalcoup » prévue à l'acte d'engagement ;
  - Les lots 1 à 5 sont des lots pour de l'exploitation en abattage manuel-débardage tracteur.
  - Le lot 6 est un lot pour de l'exploitation en abattage mécanisé.

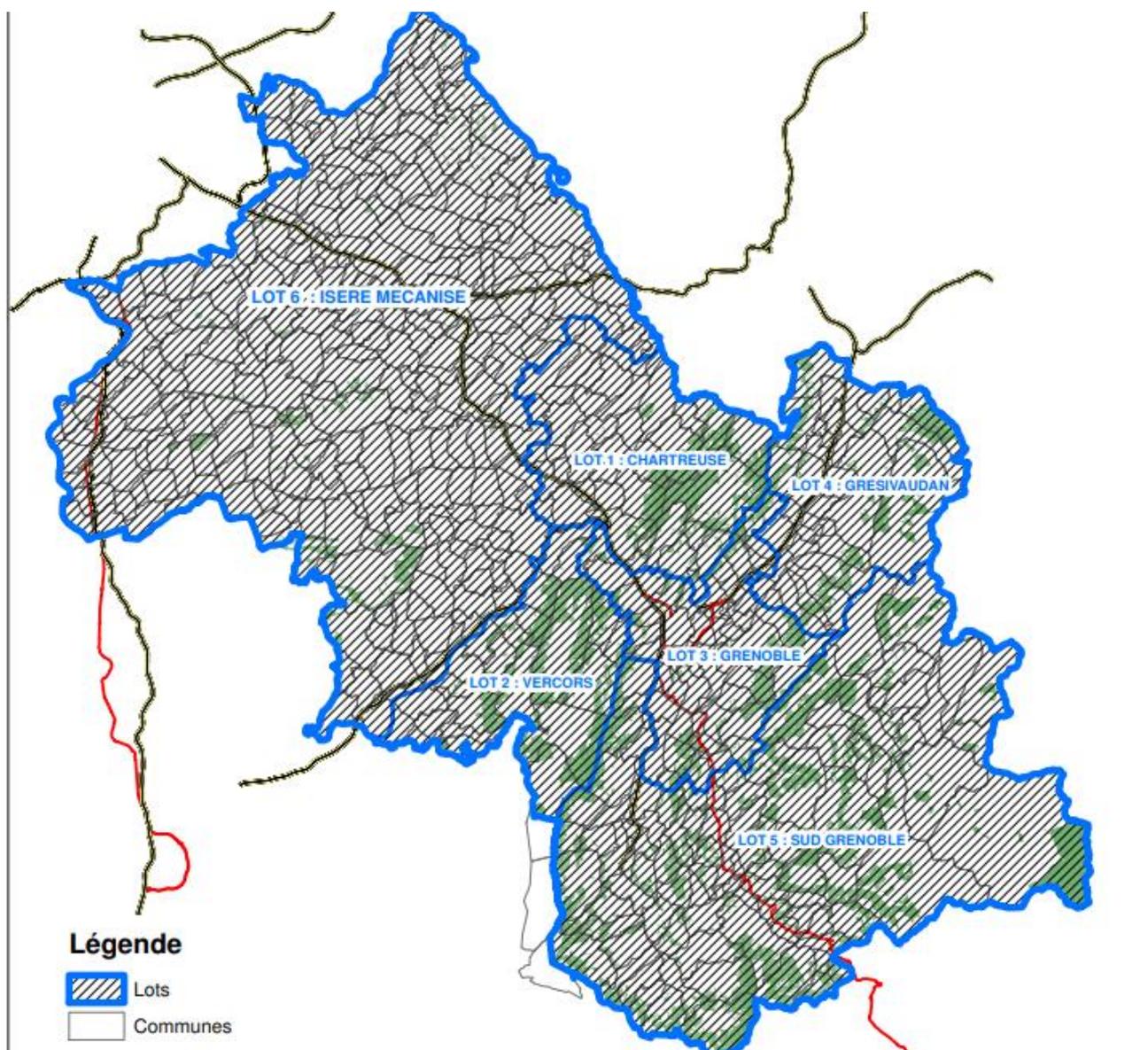
Les entreprises retenues sur les lots 1 à 6 par bon de commande interviendront :

- Sur des chantiers dont les caractéristiques techniques, la localisation et les délais de réalisation leur seront stipulés par des bons de commandes
- A un prix unitaire adapté à la difficulté de chaque chantier, calculé selon la cotation « **Evalcoup** »
- Lot 7 par remise en concurrence du (es) titulaire(s) lorsque l'application desdits coefficients ne permet pas de traduire la complexité de la prestation à réaliser et/ou pour les coupes URGENTES dans un contexte particulier (crise sanitaire, accident climatique...) : les titulaires font leur offre de prix pour un chantier dont les caractéristiques techniques, la localisation et les délais de réalisation leur seront stipulés

**Les modalités d'attribution des lots :**

Les lots de 1 à 7 seront multi-attributaires : un même lot peut être attribué et réparti entre plusieurs entreprises. Un % du volume total des commandes du marché est attribué aux différents titulaires selon leur rang de classement à l'issue de l'analyse des offres.

## Répartition géographique des lots



### Durée du marché

La durée du marché est annuelle. Elle peut être reconductible pendant au maximum 4 années.

Le début prendra effet dès la notification du marché, prévisible au printemps 2021.

### Où retirer les pièces du marché ?

Les pièces sont téléchargeables sur un site internet dédié du ministère des Finances [www.marchéspublics.gouv.fr](http://www.marchéspublics.gouv.fr).

### Qui peut répondre au marché ?

Une entreprise peut choisir de répondre seule à un marché. Elle peut alors dès sa réponse au marché indiquer les éventuelles entreprises sous-traitantes auxquelles elle compte faire appel pour réaliser une partie des prestations.

Mais plusieurs entreprises peuvent également mettre leurs forces en commun pour répondre au marché en formant un groupement conjoint d'entreprises. La formation de ce groupement d'entreprises s'effectue de façon très simple, en complétant l'acte d'engagement en ce sens.

## Quelles sont les éléments constitutifs du dossier de marché ?

Le marché est constitué de :

1. Le règlement de la consultation avec en annexe l'attestation sur honneur :

Document qui précise les modalités de déroulement de la consultation avec en particulier la liste des pièces à fournir pour répondre. **Sous peine de nullité du dossier de candidature il est primordial de remplir correctement et complètement l'ensemble des pièces demandées.**

2. Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) :

Ce document précise les dispositions administratives et techniques du marché : conditions d'exécution des prestations, de règlement, de présentation des sous-traitants, conditions de réalisation.

3. L'acte d'engagement et le bordereau des Prix Unitaires :

Document qui détaille pour chaque lot les prestations demandées.

Les entreprises renseignent les coordonnées du ou des candidats (cas de groupement d'entreprises) et le bordereau des prix unitaires.

4. La carte des lots

5. 3 exemples d'Evalcoup / lot

6. Une fiche de renseignements :

Document qui vous permet de détailler vos moyens matériels et humains, la capacité de votre entreprise et vos références. Nous vous invitons à compléter ce document par un mémoire technique qui illustrera la prise en compte de la protection des sols, de l'environnement et de la sécurité dans l'organisation de vos chantiers d'exploitation forestière. Vous pourrez joindre dans ce document tous les certificats obtenus par votre entreprise.

## Comment définir la valeur du point EVALCOUP ?

L'EVALCOUP est une cotation établie sur l'évaluation de 12 critères. Pour chaque critère, la valeur retenue détermine le nombre de points attribués.

A l'émission du bon de commande, la valeur du point sera appliquée à la cotation : le prix unitaire de la prestation d'abattage et débardage du bon de commande pour une coupe donnée est donc obtenu ainsi :

**Prix Unitaire (€HT/M3) = [Valeur du point EVALCOUP] x ([Cotation Bucheronnage]+[Cotation Débardage])**

La valeur du point, indiquée par le candidat dans l'Acte d'Engagement du lot considéré, est ferme pour le contrat. Pour définir cette valeur, vous disposez de 3 exemples d'EVALCOUP (NB de points) issues de coupes réalisées durant le marché précédent. Vous avez ainsi la possibilité, suite à la visite de ces coupes ou non, de calculer le tarif de la prestation comme si vous l'aviez réalisé pour définir la valeur du point à renseigner dans le marché.

## Quelles prestations sont incluses dans le tarif défini par EVALCOUP ?

Abattage / Façonnage / Débardage

Billonnage des bois bord de route :

Découpes qualitatives réelles ou fictives selon le cahier des charges fourni.

Purge des pièces

Mise en tas différenciés par produits accessibles pour le transport sur place de dépôt indiquée par l'ONF

Grume résineuse

Grume feuillue

Bois Énergie (houppier, taillis en vrac...)

## Délai de dépôt des offres : le 25 janvier 2021 à 12 :00

Les procédures de marché public sont des procédures strictes. **Il convient de déposer les offres impérativement avant la date de clôture des offres.**



## Comment et où déposer des offres :

Les dossiers des candidats devront être transmis **UNIQUEMENT** par voie électronique sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> **impérativement avant la date de clôture des offres**

## L'analyse des offres et le choix de l'entreprise

Les offres sont examinées par une commission d'appel d'offres.

L'analyse des offres s'effectue en référence à une grille de notation selon des critères tarifaires et de capacité technique, qui donne lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, selon les critères pondérés en pourcentage ci-dessous :

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| ○ Prix                        | 40% |
| ○ Valeur technique de l'offre | 60% |

Les entreprises retenues sont informées que leur offre est retenue et des modalités de commande prévues, les autres entreprises également.

## Quels sont les justificatifs demandés aux entreprises retenues ?

Avant l'attribution définitive d'un lot du marché, les entreprises retenues devront fournir **obligatoirement** :

- Un K-Bis
- Un certificat social Urssaf
- Certificat d'assurance
- Une attestation fiscale
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans une interdiction de soumissionner
- Une déclaration sur l'honneur au regard du code du travail
- Un constat de levée de présomption de salariat
- Eventuellement la liste des employés étrangers

**La plupart de ces justificatifs sont à fournir obligatoirement via la plateforme de gestion de documents en ligne ACTRADIS, société auprès de laquelle l'ONF a confié la mission de collecte et de mise à jour de ces documents.**

## Renseignements et contacts

Les services de l'ONF sont à votre disposition pour tout renseignement et pour toute aide pour la constitution de vos premiers dossiers de réponse à un marché de services forestiers. Vous trouverez ci-dessous leur coordonnée pour des renseignements techniques :

Alice MOREL Téléphone : 06.24.64.02.65 – Email : [alice.morel@onf.fr](mailto:alice.morel@onf.fr)

Marie JUPPET Téléphone : 07.63.08.84.61 – Email : [marie.juppet@onf.fr](mailto:marie.juppet@onf.fr)

ONF - Agence départementale ISERE – 9 quai Créqui – 38026 GRENOBLE Cedex



ANNEXE 1 : DOCUMENTS DEMANDES POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

1 / Le sous-dossier « candidature »

Quels documents fournir ?	Commentaires / Précisions	Quoi faire ?	CHECK LIST
<b>Lettre de candidature DC1</b>		Remplir le formulaire lettre de candidature (formulaire DC1) A télécharger sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>	<input type="checkbox"/>
<b>Déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement DC2</b>	Elle permet de s'assurer que le candidat dispose des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché. Consulter la notice explicative du DC2 pour connaître toutes les informations à faire figurer	A remplir ou à consulter pour modèle de déclaration du candidat (formulaire DC2), téléchargeable sur le site <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>	<input type="checkbox"/>
Déclaration du chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles		A indiquer à la rubrique D du formulaire de déclaration du candidat (DC2)	<input type="checkbox"/>
Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire		A indiquer à la rubrique D du formulaire de déclaration du candidat (DC2)	<input type="checkbox"/>
<b>Capacités techniques</b> pour répondre au marché : qualifications de l'entreprise, qualifications des personnels d'intervention etc.	Optionnel : Les justificatifs doivent avoir des dates de validité dépassant les dates d'exécution du marché	Si l'acheteur le demande, justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2). Il s'agit, par exemple, du certificat de qualification de l'entreprise etc.	<input type="checkbox"/>
Habilitations professionnelles des personnels	Optionnel : le cas échéant, si demandé par le service gestionnaire du marché	Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2)	<input type="checkbox"/>
Formations des personnels	Optionnel : le cas échéant, si demandé par le service gestionnaire du marché	Si l'acheteur le demande, joindre les certificats de formation professionnelle à la déclaration de candidature (annexe du DC2)	<input type="checkbox"/>
<b>Acte spécial de présentation d'un sous-traitant DC4</b>	Le cas échéant, en cas de sous-traitance à une entreprise tierce : acte de présentation du sous-traitant proposé	Remplir ou consulter le modèle de déclaration du candidat (formulaire DC4), téléchargeable sur le site <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>	<input type="checkbox"/>

2/ Le sous-dossier « offre »

Quels documents fournir ?	Commentaires / Précisions	Quoi faire ?	CHECK LIST
<b>Cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP)</b>	Le CCATP est un document contractuel rédigé par l'acheteur. Intégré au dossier de consultation des entreprises (DCE), il précise les dispositions administratives et techniques du marché : conditions d'exécution des prestations, de règlement, conditions de réalisation.	<b>A lire</b> pour formuler l'offre	<input type="checkbox"/>
<b>Mémoire technique :</b>	Marque et description des matériels fournis, produits, fiches de données sécurité, protocoles opératoires  A minima, <b>Remplir la fiche de renseignements disponible auprès des services de l'ONF</b>	<b>A rédiger.</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Dossier financier (économique) : Acte d'engagement - Bordereau de prix (AE - BPU)</b>	Les entreprises renseignent les coordonnées du ou des candidats, et précisent la nature de l'opérateur économique (candidat qui répond seul voire avec des sous-traitants, ou plusieurs candidats qui répondent sous la forme d'un groupement d'entreprises)  Les entreprises renseignent les prix unitaires pour les différentes prestations identifiées sur <b>le bordereau des prix unitaires (BPU)</b>	Compléter l'Acte d'Engagement et le Bordereau des prix unitaires	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE 2 : DOCUMENTS DEMANDES AUX ENTREPRISES RETENUES

Par courrier au service ONF gestionnaire du marché	Une <b>déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans une interdiction de soumissionner</b>	A envoyer à l'agence ONF responsable du marché	<input type="checkbox"/>
sur Actradis (*)	Attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés). <i>Cette dernière peut être obtenue :</i> ✂ <i>soit directement en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,</i> ✂ <i>auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...)</i>	A fournir <b>obligatoirement</b> via Actradis	<input type="checkbox"/>
sur Actradis (*)	Certificat social délivré en ligne sur le site de l'Urssaf datant de moins de 6 mois	A fournir <b>obligatoirement</b> via Actradis	<input type="checkbox"/>
sur Actradis (*)	Optionnel : le cas échéant, la <b>liste des employés étrangers</b>	A rédiger et à fournir <b>obligatoirement</b> via Actradis <i>Imprimé type f modèle disponible auprès des services de l'ONF concernés par le marché</i>	<input type="checkbox"/>
sur Actradis	<b>K-Bis</b> ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou document équivalent	A fournir <b>obligatoirement</b> via Actradis	<input type="checkbox"/>
sur Actradis	<b>Assurance sur risques professionnels (ARCP)</b> Vérifier les dates de validité de l'attestation d'assurance	A fournir (justificatif à télécharger) <b>obligatoirement</b> via Actradis	<input type="checkbox"/>
sur Actradis	<b>Attestation / constat de levée de présomption de salariat</b> de moins d'un an délivré par les Caisses MSA (article D722-3-1 du Code Rural et de la pêche maritime)	A fournir (justificatif à télécharger) <b>obligatoirement</b> via Actradis	<input type="checkbox"/>

(\*) Actradis, société auprès de laquelle l'ONF a confié la mission de collecte et de mise à jour de ces documents.